

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2021

RÉNOVANT GOUVERNANCE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT
EN GUADELOUPE - (N° 3780)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
Mme Benin

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 29, substituer aux mots :

« Syndicat mixte de gestion de l’eau et de l’assainissement de Guadeloupe »,

les mots :

« syndicat mixte ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase de l’alinéa 30.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.